



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Cinquième Commission

Points 46, 120 et 124 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007**

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus
du Sommet du Millénaire**

La Commission de consolidation de la paix

**Incidences sur le budget-programme
du projet de résolution A/60/L.40**

**État présenté par le Secrétaire général
en application de l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale**

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Selon le paragraphe 1 du projet de résolution A/60/L.40, l'Assemblée générale déciderait, de concert avec le Conseil de sécurité et en vertu des Articles 7, 22 et 29 de la Charte des Nations Unies, de créer un organe consultatif intergouvernemental portant le nom de Commission de consolidation de la paix, pour donner effet à la décision prise au Sommet mondial. Les paragraphes 2 à 22 du projet fixeraient les fonctions, la composition et le mode de fonctionnement de la Commission.

2. Selon le paragraphe 23, l'Assemblée générale demanderait à nouveau au Secrétaire général de créer au Secrétariat, dans les limites des ressources disponibles, un petit bureau d'appui à la consolidation de la paix formé d'experts dans ce domaine et chargé d'aider et d'appuyer la Commission, et déclarerait que l'appui en question pourrait consister à réunir et analyser des renseignements sur les



fonds disponibles, les activités de planification menées par les organismes des Nations Unies dans tel ou tel pays, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de relèvement à court et moyen terme et les pratiques optimales touchant tous les aspects de la consolidation de la paix.

II. Incidences sur les programmes et les ressources

3. Au titre des services de conférence à fournir à la Commission de consolidation de la paix au cours de l'exercice biennal 2006-2007, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant estimatif de 2 181 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

4. Il faudrait aussi, au titre de la création et du fonctionnement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pendant l'exercice biennal 2006-2007, inscrire au chapitre 3 (Affaires politiques) un montant estimatif de 4 175 200 dollars et au chapitre 35 (Contributions du personnel) un montant estimatif de 645 600 dollars, lequel serait compensé par un montant identique inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

5. On trouvera aux paragraphes 19 et 40 à 43, respectivement, du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions révisées pour l'exercice 2006-2007 établies comme suite à l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/537) des renseignements détaillés au sujet des incidences sur les programmes et les ressources des séances de la Commission et de la création et du fonctionnement du Bureau.

III. Récapitulatif

6. L'adoption du projet de résolution A/60/L.40 entraînerait des dépenses supplémentaires de 7 002 400 dollars, soit 2 181 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 4 175 200 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et 645 600 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), montant qui serait compensé par un montant identique inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Ces chiffres figurent dans le rapport contenant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007 établies comme suite à l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/537), dont l'Assemblée générale est actuellement saisie.